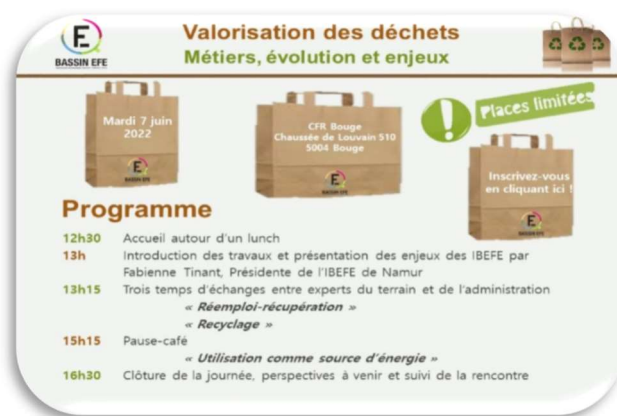


7 juin 2022

Rencontre sectorielle Valorisation des déchets Compte-rendu





TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	2
CONTEXTE.....	3
INTRODUCTION	4
TEMPS D’ECHANGE	5
1. REUTILISATION-REEMPLOI	5
1.1. Création d’emploi - Le secteur de la réutilisation et du réemploi est-il créateur d'emploi ? À quel niveau ?	6
1.2. Qualification - Y a-t-il de nouveaux métiers ? Une demande en nouvelles qualifications ?..	7
1.3. Y a-t-il vraiment de nouveaux métiers ou la réutilisation est-elle plutôt une fonction qui s'ajoute à des profils déjà existants ?.....	7
1.4. Questions / Réponses / Réactions.....	8
2. TEMPS D’ECHANGE 2 : RECYCLAGE.....	9
2.1. Qu'en est-il de la transformation des déchets en FWB ?.....	10
2.2. Formations et métiers – Existe-t-il des métiers liés directement au recyclage ?	10
2.3. Questions / Réponses / Réactions.....	11
3. TEMPS D’ECHANGE 3 : LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS.....	11
3.1. Quelles sont les parts d'activité du secteur ?.....	13
3.2. Caractère législatif - Il y a une volonté de limiter l'incinération sans récupération d'énergie, y a-t-il d'autres perspectives de changement législatif significatifs ?	13
CONCLUSION	14

CONTEXTE

Les **Instances Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi**¹ (IBEFE) ont été créées via un accord de coopération (20 mars 2014) entre Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française.

Les IBEFE sont des dispositifs institutionnels ayant pour objectif de créer davantage de cohérence entre l'offre de formation professionnelle, l'offre d'enseignement qualifiant et les besoins du territoire, grâce à l'expertise de ses membres, à la concertation, aux échanges d'informations et au développement de projets pilotes.

Les acteurs qui siègent au sein des IBEFE sont :

- Pour l'enseignement qualifiant : l'enseignement technique et professionnel (ordinaire, spécialisé, de plein exercice et en alternance) et l'enseignement de promotion sociale.
- Pour la formation/insertion : l'IFAPME, le FOREM et les Centres d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) en Wallonie. L'EFP/SFPME, ACTIRIS, Bruxelles-Formation et la Fédération bruxelloise des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (FEBISP) à Bruxelles.
- Pour l'emploi : les interlocuteurs sociaux, représentants des organisations des travailleurs et des employeurs qui assurent à tour de rôle la présidence et la vice-présidence de l'Assemblée des Instances.

Neuf bassins sont situés en Wallonie et le dixième couvre la région bruxelloise.

Le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) réalise des profils métier qui traduisent la réalité économique dans un domaine spécifique, dans le but, par la suite, de réaliser des profils de formation articulés à ces profils métier.

La Chambre de Concertation et d'Agrément a validé la priorisation de la production de profils métiers et formations liés au domaine de la « valorisation des déchets ».

¹ <http://bassinefe.be/>

INTRODUCTION

Fabienne Tinant (Présidente - IBEFE Namur) et Bruno Vandini (Chef de projet – SFMQ)

Cette rencontre sectorielle sur la valorisation des déchets a été organisée par un groupe de travail interbassins en collaboration avec le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ). La mise en place de ce type de démarche en interbassins, en amont des analyses et diagnostics locaux a pour objectif d'enrichir les informations sur les métiers et compétences à disposition des IBEFE en mutualisant les ressources et expertises.

La valorisation des déchets et les modes alternatifs de production et de consommation constituent le thème prioritaire qui a été retenu par les IBEFE. Il s'agit d'un thème d'actualité qui représente un défi pour tous les niveaux de pouvoir en Belgique (fédéral et wallon).

Les différents enseignements issus de cette rencontre seront repris par la suite par certains bassins et serviront également à nourrir les thématiques communes (métiers prioritaires) que les IBEFE doivent communiquer en octobre.

Le SFMQ a créé, il y a quelques années, le profil métier de valoriste et élabore actuellement une étude préliminaire sur les métiers de la valorisation des déchets. Les intérêts du SFMQ et des IBEFE se rejoignent et ils ont décidé de travailler ensemble à l'organisation de cette rencontre.

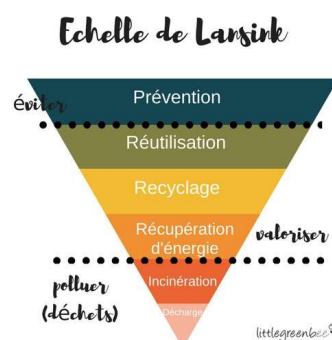
Selon la Région wallonne, on entend par déchet : « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

La valorisation est définie comme : « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplaçant d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie ».

L'objectif de cette demi-journée est de réaliser un état des lieux des métiers existants et des nouveaux métiers, des compétences nécessaires, ainsi que les projections pour les évolutions et besoins futurs en formation.

Les échanges de cette journée seront structurés autour des trois catégories de l'échelle de Lansink qui concernent la valorisation des déchets :

- Réemploi-récupération
- Recyclage
- Utilisation comme source d'énergie

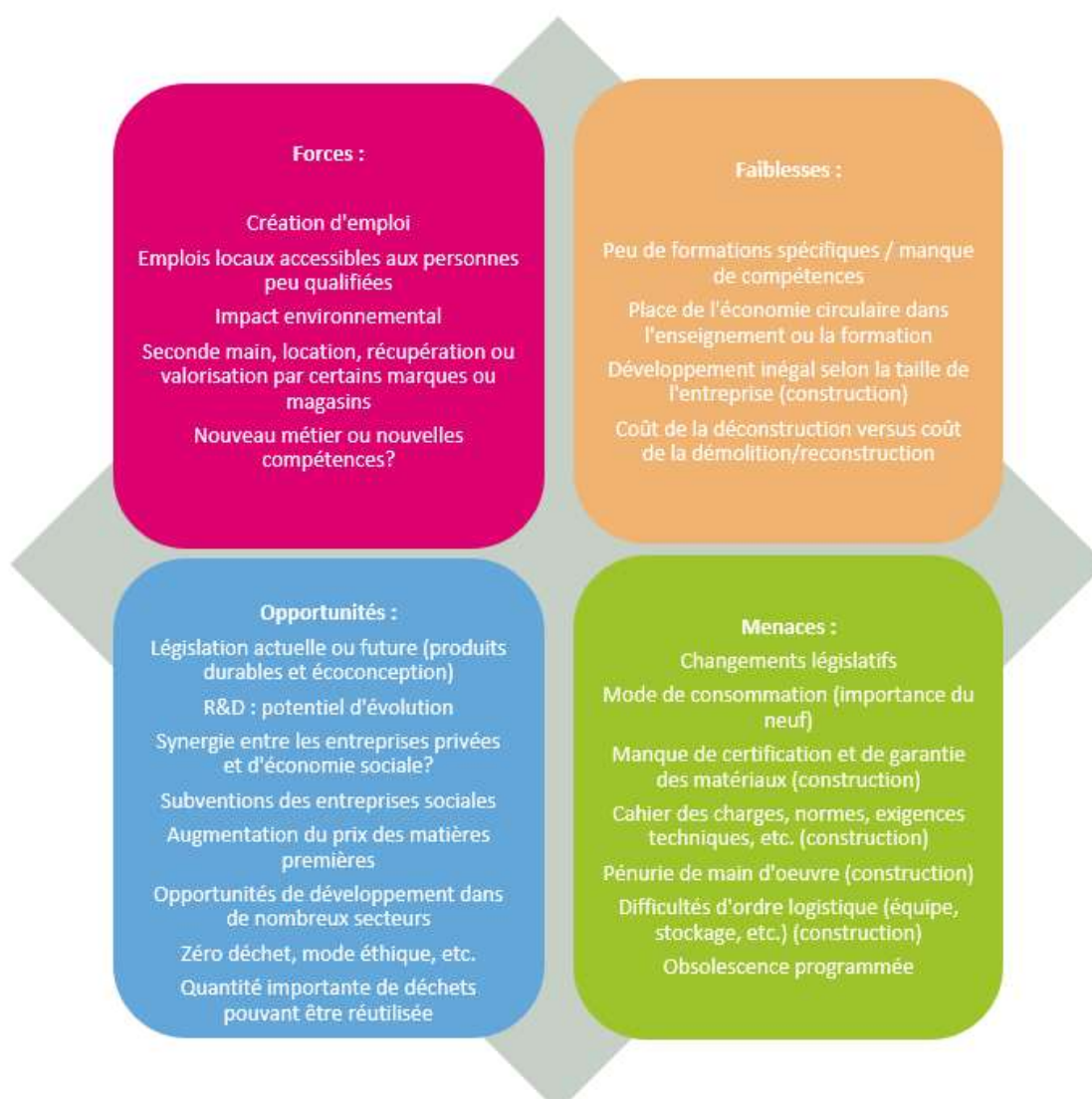


TEMPS D'ÉCHANGE

En amont de la rencontre, les membres du groupe de travail ont effectué des recherches et consulté la documentation disponible sur le sujet. Ces différentes lectures leur ont permis d'élaborer une matrice AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) pour chacune des 3 catégories de l'échelle de Lansink. Ces matrices n'ont pas de vocation scientifique, elles ont pour but de servir de point de départ aux discussions entre experts et de nourrir leur débat.

1. REUTILISATION-REEMPLOI

Définition : La réutilisation est toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus



Experts :

PARTIE RÉUTILISATION	Organisme
Holef Julien	Construcity Bruxelles - CDR Construction
Jacquet Thibault	Retrival
Menil Clémentine	AID Val de Senne asbl
Schroeder Eric	Ressources
TRANSVERSAL	Organisme
Aldric Jean-Marc	SPW
Desmons Sandrine	COPIDEC
Mengoni Manuel	CDC environnement
Roelandt Cécile	Forem
Vandini Bruno	SFMQ

1.1. Création d'emploi - Le secteur de la réutilisation et du réemploi est-il créateur d'emploi ? À quel niveau ?

De manière générale, plus on se situe haut dans l'échelle de Lansink, plus il y a d'emploi ; ainsi, pour 10.000 tonnes de déchets, on compte 200 emplois dans le secteur de la réutilisation pour 4 à 5 postes dans le recyclage et seulement 1 ou 2 dans l'utilisation comme source d'énergie.

C'est dans le secteur de la construction que l'on retrouve le plus de déchets mais c'est également le domaine dans lequel il y a le plus de possibilités de réemploi. Celui-ci a longtemps été considéré comme coûteux car il demande beaucoup de main d'œuvre mais une étude de la Fondation Roi Baudouin est en cours sur plusieurs chantiers à Bruxelles et met actuellement en évidence qu'on est plutôt dans le registre de l'équilibre que du surcoût encore plus dans un contexte d'augmentation de prix des matières premières. On assiste à un changement de paradigme. D'une part, dans le réemploi, on paie la main d'œuvre et donc des travailleurs qui sont non délocalisables plutôt que de racheter des matériaux neufs auprès de multinationales et, d'autre part, il y a de nouvelles perspectives pour les matériaux de réemploi qui vont inciter de plus en plus d'opérateurs à travailler différemment. On peut citer l'exemple d'un chantier où un travail a été réalisé pour retirer les luminaires dans un grand immeuble à Bruxelles. Cela a donné du travail à 7 personnes pendant 10 jours et les luminaires ont été valorisés à hauteur de 25.000€. Cela change totalement le modèle des entreprises de démolition, cela relocalise de l'emploi chez nous et ça donne des perspectives pour les filières de revente.

A l'heure actuelle, la législation bouge ; le déchet qui sort de l'endroit où il a été déconstruit n'est plus un déchet mais une ressource. On va donc dans le bon sens, depuis 2019, 2 arrêtés wallons ont été adoptés. Il y a des procédures qui permettent de sortir du statut de déchet : une fois qu'un élément est sorti de ce statut, toutes les obligations par rapport au suivi des déchets s'estompent également.

1.2. Qualification - Y a-t-il de nouveaux métiers ? Une demande en nouvelles qualifications ?

Toujours dans le domaine de la construction, il y a différents types de métiers et donc des besoins spécifiques et de plusieurs ordres. Il y a tout d'abord l'inventorisation, il faut savoir ce qu'il y a dans le bâtiment et comment il a été conçu (est-ce du bois ? du stratifié ? en pose flottante ou non, ...). Ce qui, à l'heure actuelle, ne peut s'apprendre que sur le tas ou en compagnonnage car il n'existe pas de formation. Ensuite, les besoins sont différents en fonction de la taille du bâtiment. Dans de grandes structures, où il y a de grandes quantités de matériaux, cela permet de développer certaines compétences alors que sur de plus petits chantiers, il s'agit plutôt de compétences à ajouter à celles des différents métiers. Enfin, il manque actuellement une sensibilisation – y compris au niveau du management et du middle management - à tout ce qui concerne l'économie circulaire ; quel que soit le niveau de hiérarchie, un travailleur doit pouvoir se dire qu'à tel endroit on peut récupérer du matériel ou utiliser du matériel de réemploi. L'économie circulaire doit faire son entrée dans les profils métiers et de formation.

A l'avenir, il sera également important de travailler en amont, de penser en termes d'écoconception, de concevoir les choses afin de pouvoir opérer facilement la séparation et pouvoir réutiliser un maximum. Il reste cependant important de pouvoir valoriser au mieux ce qui est actuellement déjà construit. Il va donc falloir travailler sur les 2 tableaux, ce qui représente des qualifications différentes. Il y a des besoins en qualification mais aussi des besoins en recherche et développement assortis d'une nécessaire sensibilisation des hautes écoles d'architecture afin de permettre une circularité.

Le domaine de la réparation peut également être intéressant. Des stagiaires peuvent apprendre le métier de réparateur (déchets électroniques, vélos, etc) en entreprises sociales mais le diplôme de mécanicien cycles, qui demande des compétences particulières, s'obtient via le jury central, ce qui est difficile pour ce type de public. La validation des compétences pourrait dès lors être une piste, d'autant plus que les besoins en compétences vont évoluer avec le temps et que le boom des vélos électriques persiste. Il y a actuellement peu d'offres de formation dans le domaine alors que c'est un secteur très porteur et de l'activité locale.

1.3. Y a-t-il vraiment de nouveaux métiers ou la réutilisation est-elle plutôt une fonction qui s'ajoute à des profils déjà existants ?

L'étude préliminaire du SFMQ n'identifie pas de nouveau métier directement lié à la réutilisation relevant du qualifiant. Pourtant, les compétences liées au réemploi sont assez spécifiques et requièrent des apprentissages. A partir de quel moment considère-t-on que l'on a affaire à un métier ? C'est la manière dont fonctionne l'économie qui détermine les métiers et non l'inverse. Par exemple, le métier de ventiliste en soi n'existe pas et pourtant il y a des gens qui ne font que ça. L'important finalement est peut-être de savoir où ces compétences peuvent être apprises.

1.4. Questions / Réponses / Réactions

- *Le secteur vert et son grand potentiel d'emplois ont été très peu abordés. Il y a là énormément de flux entrants et sortants, en tous cas ça se développe très fort en France mais peu chez nous.*

Le secteur vert sera abordé lors de la partie recyclage. Dans un autre domaine, on peut parler de la réutilisation du verre de châssis ; cela correspond à 30.000 tonnes de déchets par an, ce qui en fait le secteur de la construction le plus polluant. RetriVal possède une filière de valorisation des châssis. Dans le contexte actuel de forte augmentation du prix des matières premières, ils ont développé le réemploi des châssis, pour en faire des serres par exemple. Ils étudient également des possibilités pour pouvoir recouper et remettre dans la filière de fabrication des vitrages de grandes tailles.

- *En France, l'obligation de circularité au niveau des chantiers et du tri dans les cahiers des charges d'acteurs publics engendre une cascade de compétences. Il y a une porte à ouvrir à ce sujet, il faut créer la demande. Le fait d'avoir une obligation de formation ou de circularité permet de faire avancer les choses.*

A Bruxelles, il va y avoir une obligation, pour les entreprises qui veulent gérer des biodéchets, de se former dans un cadre bien précis.

- *En juillet, il y a eu des milliers de tonnes de déchets suite aux inondations, qu'en est-il de leur traitement ? Est-ce qu'une filière est en réflexion par rapport à la gestion de ces déchets ?*

Au niveau du SPW, la réflexion a été un peu forcée avec les inondations sur la stratégie par rapport à ces déchets. Malgré l'urgence, une stratégie multi angle de vue a été proposée au gouvernement. L'administration et les secteurs ont joué leur rôle pour que ces déchets puissent être traités par des filières où le recyclage a été privilégié car la réutilisation n'a pas souvent été possible. Cela dit, l'économie sociale a permis d'alimenter les personnes sinistrées en équipements de réemploi à prix minimum, ce qui montre l'importance des filières de réutilisation. La deuxième phase porte sur les encombrants mouillés. Ceux-là ont été en majeure partie récoltés et traités. Il reste maintenant d'énormes quantités de terres charriées. Le secteur économique n'est pas dimensionné pour répondre à ça et on ne peut pas dimensionner un système sur base de présupposées inondations.

- *Une personne de l'alternance aimerait savoir quels sont les besoins de formation ? Car il faudra quand même, à un moment, spécialiser la formation et qu'elle soit dispensée par des opérateurs de formation. L'alternance est un point important.*

Il faut avant tout réussir à déterminer s'il s'agit véritablement de métiers de la valorisation ou de compétences à ajouter à d'autres métiers. Le but du SFMQ est d'identifier les besoins du secteur. Il faut trouver un nom de métier qui ne porte pas à confusion, peut-être quelque chose de plus clair que valoriste parce que c'est un mot un peu fourre-tout. Les profils du SFMQ doivent correspondre à des emplois, si on crée des valoristes spécialisés mais que le profil de valoriste généraliste ne sert à rien, ça ne va pas.

2. TEMPS D'ÉCHANGE 2 : RECYCLAGE

Définition : Dans le décret relatif du 27 juin 1996 relatifs aux déchets^[1], Environnement Wallonie considère le recyclage comme « **toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques (ex : compost), mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage** ».



[1] <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen019.htm>

Experts :

PARTIE RECYCLAGE	Organisme
Host Vincent	in BW
Menil Clémentine	AID Val de Senne asbl
Pollet Raphaëlle	Denuo (Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets)
TRANSVERSAL	Organisme
Aldric Jean-Marc	SPW
Desmons Sandrine	COPIDEC
Mengoni Manuel	CDC environnement
Roelandt Cécile	Forem
Vandini Bruno	SFMQ

2.1. Qu'en est-il de la transformation des déchets en FWB ?

Les déchets issus des sacs bleus sont amenés en centre de tri, il en existe 3 en Wallonie, qui les sépare en 14 fractions qui vont être orientées dans des usines de recyclage. Avec le sac bleu étendu, de nouvelles usines commencent à voir le jour en Wallonie mais il faut une certaine quantité de flux pour qu'une usine soit économiquement viable. La majeure partie des papiers et cartons est valorisée en Wallonie de même que pour les déchets verts, organiques, les ordures ménagères, les encombrants et les inertes. Au niveau du verre, par contre, on a perdu pas mal d'acteurs wallons. Pour les métaux, on va assez loin dans le tri localement mais il y a beaucoup d'exportations. Cela dit, la Wallonie fait partie des bons élèves au sein de l'Europe et la valorisation des déchets est une opportunité pour un développement économique innovant (il existe par exemple une start-up qui récupère des PMC pour faire des fils pour imprimante 3D). Mais quoi qu'il en soit, il restera toujours des déchets finaux et on a encore besoin d'incinérateurs et de sites d'enfouissement.

2.2. Formations et métiers – Existe-t-il des métiers liés directement au recyclage ?

Sur le terrain, il y a deux grands manques : des chauffeurs camion (permis C – pas besoin de déplacements internationaux), car tout se transporte ainsi, et des électromécaniciens. Ce sont des métiers transversaux de l'industrie qui sont en pénurie. L'image du secteur est donc un aspect primordial pour réussir à y attirer ces profils très demandés.

Au niveau des recyparcs, la Copidec (fédération des 7 opérateurs publics du secteur de la gestion des déchets en Wallonie) s'est engagée à organiser une formation en commun. Avant, 8 fractions de déchets étaient triées, maintenant on en est à 26. Cela évolue et il y a un complément de formation à donner car c'est pointu. Dans les années 80, 100% des déchets allaient en décharge, maintenant, il n'y en a plus que 2 à 3%.

La question de la formation va donc, à l'instar du secteur, encore continuer à évoluer. Ainsi, le secteur est toujours en train de se définir et les formations vont se développer en fonction des besoins du

terrain. Valoriser la formation va passer par la valorisation des métiers et donc du secteur. Dans le monde de l'insertion socioprofessionnelle, il y a assez peu de public qui s'imagine se diriger vers ce secteur, il faut informer sur les nouveaux métiers.

Car, si on identifie à l'heure actuelle peu de métiers réellement liés au recyclage (puisque les besoins qui existent sont finalement les mêmes que partout), il ne faut pas perdre de vue que, d'après une étude publiée par Dell et « l'Institut pour le futur », 85% des emplois de 2030 n'existent pas encore. Par ailleurs, les softskills ont également toute leur importance.

2.3. Questions / Réponses / Réactions

- *En France, il existe le métier de maître composteur professionnel, qui possède un référentiel métier détaillant les compétences requises. Il y a ainsi quatre à cinq cents équivalents temps plein qui prestent pour des intercommunales, des entreprises, des bureaux d'études qui sont à la recherche d'une solution de proximité.*

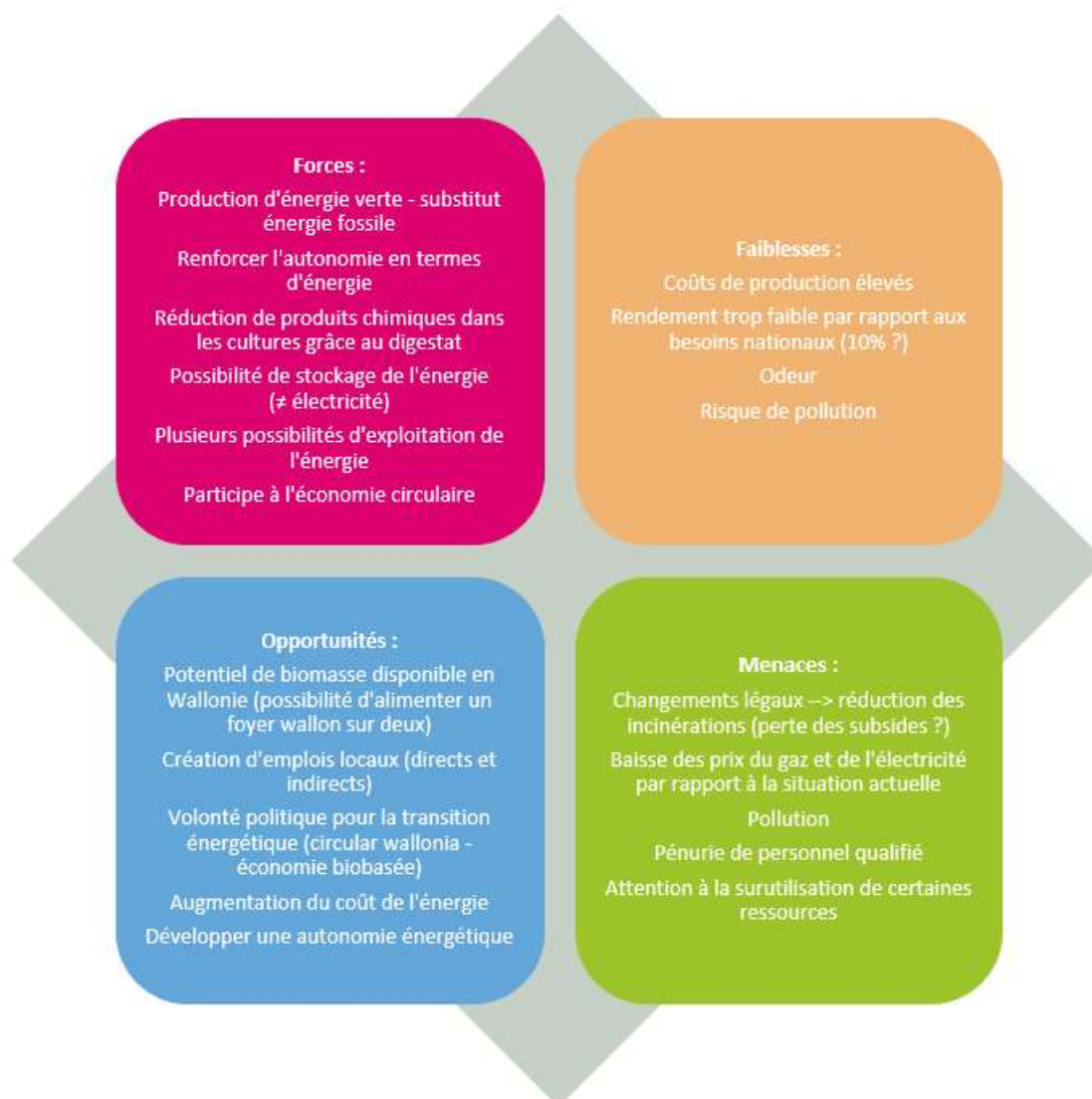
Un métier qui apparaît est l'économiseur : comment éviter le déchet ? Dans le domaine des espaces verts, il y a vraiment de l'argent à ne plus dépenser. Il s'agit d'apprendre aux entreprises comment gérer et valoriser leurs déchets chez elles or la plupart ne sont pas au courant de cette possibilité.

- *Au final, a-t-on besoin d'une grappe métiers autour de la valorisation des déchets ? Ou bien faut-il intégrer des compétences en valorisation à l'intérieur des différentes grappes concernées comme celle de la construction par exemple ?*

C'est la question à laquelle il est vraiment difficile de trouver une réponse claire d'autant qu'il y a aussi un problème d'employabilité à temps plein. Peu d'entreprises pourraient avoir besoin d'une personne uniquement chargée de la valorisation.

3. TEMPS D'ÉCHANGE 3 : LA VALORISATION ÉNERGETIQUE DES DÉCHETS

Définition : La valorisation énergétique n'est pas toujours facile à distinguer de l'élimination par incinération. La directive européenne 94/62/CE sur les emballages (notamment modifiée par la directive 2004/12/CE) abolit cette distinction. Mis à part cette exception, il y a valorisation énergétique lorsque les déchets sont utilisés comme combustibles de substitution dans le procédé de fabrication d'un produit. Par contre, lorsque le but premier est de se débarrasser de déchets, on parle d'élimination, même si de l'énergie est récupérée. En Région wallonne, les cimentiers et les entreprises sidérurgiques offrent des installations particulièrement propices à la valorisation énergétique de certains déchets, y compris des déchets dangereux.



Experts :

PARTIE UTILISATION COMME SOURCE D'ENERGIE	Organisme
Dieu Virginie	Intradel
Lebeau Frédéric	Gembloux Agro-Bio Tech
Scherer Manuelle	Walvert
Taverniers Philippe	Valbiom
TRANSVERSAL	Organisme
Aldric Jean-Marc	SPW
Desmons Sandrine	COPIDEC
Mengoni Manuel	CDC environnement
Roelandt Cécile	Forem
Vandini Bruno	SFMQ

3.1. Quelles sont les parts d'activité du secteur ?

Un site de biométhanisation emploie environ 5 personnes. Un incinérateur, quant à lui, traite 10 fois plus de déchets. Sa maintenance nécessite une centaine de corps de métiers pendant 1 mois. Le besoin en main d'œuvre est surtout autour de la logistique et de la gestion. Par contre, à côté du processus de biométhanisation en lui-même qui n'a besoin que de quelques personnes, il y a toutes les études à faire en amont et les analyses par après qui nécessitent du personnel qualifié.

La biométhanisation, ce sont des matières organiques (pas n'importe lesquelles, pas des déchets ménagers) qu'on appelle les intrants et qui peuvent se biodégrader. Ils sont placés dans une cuve et il va y avoir production de biogaz (moitié méthane, autre moitié CO²). Ils sont alors valorisés énergétiquement. Il y a 2 valorisations possibles : d'une part, l'électricité, la chaleur ou le biométhane, d'autre part, le digestat (= ce qui va rester, c'est-à-dire 80% de la matière entrante) qu'on peut, moyennant contrôles, répandre sur les champs pour les fertiliser.

Il s'agit d'un sujet assez polémique ; par moments, c'est très bien subsidié et, à d'autres moments, pas du tout. C'est une énergie complexe et le métier n'est pas simple. Les structures sont peu matures et donc il y a beaucoup de surcoûts. C'est donc une filière « dangereuse » qui était jusqu'à présent essentiellement subsidiée. Auparavant, les prix de l'énergie et du stockage étaient bon marché alors qu'actuellement, on est dans une situation où le gaz est plus cher que l'électricité. C'est un secteur difficile à prédire. En tous cas l'échelle doit être relativement petite car le transport est très coûteux, on développe donc le plus souvent de petites unités locales. Dans le très long terme, cela va certainement durer et se multiplier et il y aura sans doute des demandes de formation mais le métier est très complexe. Le biogaz pourrait avoir beaucoup de valeur dans le futur. Celui-ci est constitué de 50% de CO² et de 50% de méthane et il faut alors enlever le CO² avant d'injecter le gaz sur le réseau. Il ne manque pas de possibilités de réutiliser ce CO², c'est peut-être dans ce domaine que de nouveaux métiers pourraient émerger.

3.2. Caractère législatif - Il y a une volonté de limiter l'incinération sans récupération d'énergie, y a-t-il d'autres perspectives de changement législatif significatifs ?

La région wallonne veut diminuer l'incinération de 50% d'ici quelques années mais ce n'est pas très précis, c'est une intention en parallèle avec d'autres axes. Il est par ailleurs un fait évident que les aspects légaux, les procédures et toute la communication liés à la biométhanisation requièrent des softskills. Du côté des hardskills, ce procédé exige des ingénieurs (éventuellement agronomes), des électromécaniciens et des techniciens agricoles.

En Belgique, le potentiel de biométhanisation est de 15TWh au total pour tous les gisements. Cela reste donc relativement faible mais c'est une solution existante. En Wallonie, on parle de 7 GWh. Un objectif ambitieux serait de pouvoir quadrupler cette production endéans les 5 à 10 ans. On retrouve des profils différents selon la taille de l'unité de biométhanisation mais, celle-ci concernant des résidus de culture et des déjections animales, elle ne peut être vertueuse qu'à petite échelle dans un cadre de valorisation des déchets.

CONCLUSION

Françoise Wibrin (Présidente - IBEFE Huy-Waremme)

La séance de cette après-midi a été très riche et a bien montré la plus-value des tables sectorielles interbassins. Le réel partenariat entre les IBEFE et le SFMQ a également été une expérience très enrichissante.

La valorisation des déchets est un thème d'actualité, on ne peut plus fonctionner comme on a fonctionné pendant des décennies.

Il faut tirer des leçons du passé et injecter dans nos formations, dans nos comportements, une autre façon de faire.

C'est un domaine reconnu mais méconnu. On le retrouve dans différents domaines, différents secteurs. Il y a pas mal de compétences techniques mais on a aussi beaucoup parlé de softskills. Les entreprises attendent que les jeunes arrivent avec des softskills.

Il faut que les profils moins qualifiés ne soient pas ignorés. Chez eux, il y a toute une série de difficultés qui ne relèvent pas de la formation mais de situations difficiles. Il faut également veiller aux conditions de travail. Rester attentifs à ces publics-là.

La sensibilisation doit faire partie du cursus scolaire dès le plus jeune âge : concept de citoyenneté, formation à la circularité.

A la sortie de la pandémie, beaucoup de jeunes sont déboussolés, beaucoup d'adultes sont très mal. Ces emplois-là permettent de retrouver du sens. C'est quelque chose d'important à l'heure actuelle.

Merci aux personnes qui ont préparé cette rencontre, merci aux intervenants.

Cela va donner beaucoup de travail aux bassins. Cela sera intégré dans les réflexions dès l'Assemblée interbassins du 10/6 et dans les plans d'actions des prochaines années.

Organisateurs :

IBEFE Verviers : Daphné Lisbourg 087/326280 – daphne.lisbourg@forem.be

IBEFE Wallonie Picarde : Delphine Bindariye 069/882321 – ndahirodelphine.bindariye@forem.be

SFMQ : Bruno Vandini 02/4516456 bruno.vandini@cfwb.be